

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 11 décembre 2025

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 5 décembre 2025*

*Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 17  
Nombre de procurations : 00

**Membres présents :**

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Maurice VANDEWALLE
Fabrice VAN BELLE	Brigitte MAINGUET	Fabienne MEPLON
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESENS	
Yves MARTIN	Jorge DOS SANTOS	Éric TIRLEMONT
Denise DUCROUX	Olivier MORVAN	Vincent DELMER

**Membres absents ayant donné procuration :****Membre absent excusé :****Membre absent :**

Théo VANENGELANDT, Aurélie MALAQUIN

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**DELIBERATION | N°VDV20251211\_07****MEL – Fonds de Concours Préservation du patrimoine architectural et historique**

**Monsieur le Maire RAPPELLE que**, dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a mis en place un dispositif de **fonds de concours en investissement** destiné à accompagner les communes dans leurs projets de rénovation.

La commune de Vendeville a sollicité ce dispositif afin de financer la **restauration de l'église Saint Eubert – Pèlerinage Sainte Rita**, permettant la conservation et la valorisation du patrimoine Vendevillois.

Le projet, dont le coût total est estimé à **87 099,85 € HT**, porte sur :

- La refonte de la cloche par une nouvelle cloche, réalisée dans la tradition campanaire.

- Le remplacement du beffroi, actuellement en mauvais état, ne respectant pas les normes de sécurité et de préservation patrimoniale.
- L'électrification et la mise en conformité des équipements sonores pour une sonnerie moderne et fiable de la sonnerie.
- La restauration et la mise en lumière des cadrons de l'horloge, afin de valoriser l'édifice et son rôle dans le paysage communal.

Envoyé en préfecture le 09/01/2026 à la Mairie aux  
Reçu en préfecture le 09/01/2026  
Publié le 09/01/2026  
S2LO  
ID : 059-215906090-20251211-VDV20251211\_07-DE

Après instruction, la MEL a validé l'attribution d'un **fonds de concours d'un montant maximum de 43 549,92 €**, correspondant à 50 % de l'assiette éligible des dépenses. La charge nette prévisionnelle pour la commune s'élève ainsi à **43 549,93 € HT**.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte une **délibération concordante** avec celle prise par la MEL, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la Métropole Européenne de Lille.

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *D'accepter le fonds de concours attribué par la MEL d'un montant maximum de 43 549,92 € ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** le fonds de concours attribué par la MEL d'un montant maximum de 43 549,92 €
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 00</b>	<b>ABSTENTION : 00</b>
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 09/01/2026

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN



Ludovic PROISY

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.